DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

RELATIVE AUX RÉGLEMENTATIONS SUR LES MATÉRIAUX ET ARTICLES DESTINÉS À ENTRER EN CONTACT AVEC DES DENRÉES ALIMENTAIRES.

La présente déclaration concerne les matériaux et articles destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires tels que définis dans le champ d'application du Règlement (CE) n° 1935/2004.

Vollrath Pujadas SAU, dont l'adresse est c/Castanyet n° 132, 17430, Sta. Coloma de Farners

Déclare par la présente que l'article référencé pour le client est le suivant :

Référence : **P24723, P24724, P24725, P24726, P24727, P24728, P24729, P24730, P24731, P24732, P24733, P24734, P24735, P24736, P24737, P24738, P24739, P24740, P24741, P24742, P24743, P24744, P24745, P24746**

Description : **Vintage Collection**

Fabriqué conformément à la réglementation suivante :

- Règlement (CE) n° 1935/2004/CE du 27 octobre 2004 relatif aux matériaux et articles destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- Règlement (CE) n° 2023/2006 du 22 décembre 2006 modifié relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et articles destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- Réglementations spécifiques : Règlement (CE) n° 10/2011 pour les matières plastiques ;

Ne produira pas, conformément au Règlement (CE) n° 1935/2004, dans des conditions d'utilisation normales ou prévisibles, de modification inacceptable de la composition ou de détérioration des caractéristiques organolépticas de la denrée alimentaire, dans les conditions de contact suivantes (cochez les cases correspondantes) :

- Contact avec tous types de denrées alimentaires : ☑
- ou seulement :
  - Contact avec des aliments secs : ☐
  - Contact avec des aliments humides / aliments aqueux : ☐
  - Contact avec des aliments gras :
    Si le Règlement (CE) n° 10/2011 et les facteurs correctifs concernent le matériau et/ou l'article, veuillez les préciser :

N/A

  - Contact avec des aliments acides : ☐
  - Contact avec des aliments alcoolisés : ☐
  - Contact avec des aliments congelés ou des glaces : ☐
  - Autre type de contact (à préciser) : ☐

VOLLRATH PUJADAS, S.A.U. Inscrita en el Registro Mercantil de Girona el 4 de diciembre de 2015, tomo 1484, folio 35, inscripción 22 con hoja GI-24989 – N.I.F. A08242851 EORI No. ESA08242851

CTRA. DE CASTANYET, 132 • 17430 SANTA COLOMA DE FARNERS • GIRONA (SPAIN) • TEL. +34 972 843 201 • info@pujadas.es • www.pujadas.es

- Pour le traitement thermique :
  Le cas échéant, précisez la température maximale et la durée de cuisson dans un four traditionnel, au micro-ondes, lors de la stérilisation, etc.

N/A

- Conditions de contact (durée de conservation et température) avec la denrée alimentaire, telles que spécifiées par le client :

N/A

De plus,

- La conformité est considérée sous réserve du respect des conditions de stockage, de manipulation et d'utilisation, compte tenu des caractéristiques spécifiques du matériau ou de l'article, et des conditions prescrites par les pratiques professionnelles ou les codes.

- En cas de modification du produit emballé, de sa composition ou de son utilisation prévue, ainsi qu'en cas de modification des conditions d'utilisation du matériau ou de l'article, la personne à qui cette déclaration est destinée doit s'assurer de la compatibilité emballage/contenu, dont elle accepte la responsabilité.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des éléments suivants (cochez les cases correspondantes, le cas échéant) :

- Déclaration(s) des fournisseurs de matières premières ☑
  (composants du matériau couverts par la présente déclaration)
- Tests visant à garantir le respect de l'article 3 du Règlement (CE) n° 1935/2004/CE du 27 octobre 2004 ☑

Test demandé	*Simulants*	*Durée*	*Température*	*Résultats*
Migration spécifique des 21 métaux lourds dans les articles métalliques	**5 g/L Acide citrique**	***2 heures***	***70 ºC***	***Conforme***

Cette déclaration de conformité est valable tant que la composition du matériau n'a pas changé, que sa destination n'a pas changé et en l'absence de modifications réglementaires.
Cette déclaration est établie conformément à l'article 16 du Règlement (CE) n° 1935/2004 pour les matériaux soumis à des mesures européennes spécifiques.

VOLLRATH PUJADAS, S.A.U. Inscrita en el Registro Mercantil de Girona el 4 de diciembre de 2015, tomo 1484, folio 35, inscripción 22 con hoja GI-24989 – N.I.F. A08242851 EORI No. ESA08242851

CTRA. DE CASTANYET, 132 • 17430 SANTA COLOMA DE FARNERS • GIRONA (SPAIN) • TEL. +34 972 843 201 • info@pujadas.es • www.pujadas.es

Cette déclaration est destinée à :

Tous les Clients de Pujadas

(veuillez préciser le nom de la société destinataire de la déclaration)

Signé à Sta. Coloma de Farners le 7 janvier 2026
(signature et cachet de la société)

Département Qualité

VOLLRATH PUJADAS, S.A.U. Inscrita en el Registro Mercantil de Girona el 4 de diciembre de 2015, tomo 1484, folio 35, inscripción 22 con hoja GI-24989 – N.I.F. A08242851 EORI No. ESA08242851

CTRA. DE CASTANYET, 132 • 17430 SANTA COLOMA DE FARNERS • GIRONA (SPAIN) • TEL. +34 972 843 201 • info@pujadas.es • www.pujadas.es